

## Bilan de deux colloques du mois de septembre

Du 12 au 14 septembre s'est déroulé le colloque Européen «NeoBiota 2012» à Pontevedra en Espagne. Cette conférence a porté sur les invasions biologiques, aussi bien animales que végétales. L'ambrosie a été évoquée, au travers d'exposés portant sur les vecteurs de dispersion de l'espèce, la modélisation de sa dispersion, la connaissance des atouts lui conférant un caractère invasif et enfin les enjeux sociaux liés à la plante. En parallèle, plusieurs membres du COST SMARTER **(1)**, un programme européen qui prévoit d'explorer des solutions de gestion durables à l'horizon 2016, se sont réunis pour initier leurs travaux.



Du 24 au 28 Septembre 2012, s'est tenu à Belgrade (Rep. de Serbie) un colloque international sur la protection des cultures avec de nombreuses citations relatives aux très gros problèmes posés par l'ambrosie dans la zone des Balkans. Lors d'un atelier de travail sur l'ensemble des organismes envahissants en Europe du Sud-Est, organisé par l'ESENIAS **(2)** pendant le colloque, la problématique «ambrosie» a été considérée comme une des priorités de gestion du fait de ces effets sur les populations humaines. Mais peu de solutions à court terme semblent envisageables.



### Dans ce numéro :

Bilan de deux colloques du mois de septembre

Quelques données scientifiques récentes

Focus sur l'ambrosie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.)

Évolution de la législation sur les graines dans les aliments

## Quelques données scientifiques récentes

### Des nouvelles molécules allergisantes chez *Ambrosia artemisiifolia* L. (3)

Les allergènes de l'ambrosie sont bien identifiés et classés en deux catégories: «**majeurs**» si leur fréquence de responsabilité chez les allergiques est forte (90% pour *Amb.a.1* et *Amb.a.2*), «**mineurs**» s'ils sont responsables des allergies chez environ 20% des personnes (*Amb.a.5* par exemple). Toutefois, on connaît encore peu de choses sur les composés secondaires et sur leur

rôle potentiel concernant la sévérité des réponses allergiques induites par le pollen.

Une équipe italienne **(3)** a échantillonné sur deux années les parties aériennes de plantes prélevées dans les environs de deux villes du nord de l'Italie. En plus de quelques composés déjà connus, il a été mis en évidence huit nouveaux composés de type sesquiterpènes (\*). Les auteurs ont montré que ces composés étaient des activateurs d'un récepteur (TRPA1) qui joue un rôle majeur dans l'induction des in-



© Inra

Parties aériennes de l'ambrosie

flammations, une des complications classiques de l'allergie. Contrairement aux autres marqueurs étudiés, il a été trouvé une forte variation dans la composition des éléments photochimiques même entre des populations très proches. Cette découverte complexifie la problématique des allergies liées à l'ambrosie.

(\* Sesquiterpène : composé aromatique produit par les végétaux.

## Focus sur l'ambrosie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.; synonyme : *Ambrosia coronopifolia* Torr. & Gray)

Cette note vise à présenter l'une des quatre ambrosies introduites en France, l'**ambrosie à épis lisses** (*Ambrosia psilostachya*; **A.p.**), d'aspect proche de l'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*; **A.a.**).



Photo 1 : feuilles découpées une seule fois chez **A.p.**

Originaires d'Amérique du Nord, **A.p.** (4) se distingue de **A.a.** par des feuilles découpées seulement une fois (ou rarement deux fois ; photo 1) avec des segments et une bande médiane plus larges. Les akènes

(voir lettre N°7) diffèrent par un bec plus court (<1mm ; photo 2) entouré de pointes obtuses et plus courtes (pointes aiguës et

>0.3 mm chez **A.a.**). En cas de doute, l'examen de l'appareil souterrain révèle un rhizome

grêle d'où naissent des drageons (photo 3) qui assurent la multiplication végétative.

En France, **A.p.** se trouve dans des friches ou des pelouses sablonneuses plus ou moins perturbées mais ses préférences écologiques exactes resteraient à préciser. Plus rare et moins dynamique qu'**A.a.**,

### Evolution de la législation sur les graines dans les aliments

En application depuis le 01/01/12, le règlement Européen n°574/2011 de la Commission relatif aux teneurs maximales en substances indésirables dans les aliments pour animaux (voir lettre N°2) impose que ces aliments ne doivent pas contenir plus de 50mg/kg de graines d'ambrosie. Le règlement UE N°744/2012 du 16/08/12 (5) autorise la mise sur le marché de

l'ambrosie à épis lisses a été signalée dans une quinzaine de départements depuis la fin du XIXème siècle.

Les populations les plus importantes se



Photo 3 : drageons de **A.p.**

trouvent autour de Montpellier et en Camargue, où elle est naturalisée. Elle semble stable depuis près de 30 ans dans quelques stations de l'Ouest (environs de Lorient, estuaire de la Loire). Elle semble en expansion avec un nombre croissant d'observations postérieures aux années 2000 çà et là dans le Centre (Île-de-France, Loir-et-Cher), l'Est (Bas-Rhin, Saône-et-Loire) et le Sud-Est (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Vaucluse). La formation de colonies par multiplication végétative fait craindre des impacts sur la biodiversité dans les pelouses sablonneuses.

Le RNSA prévoit d'analyser les pollens de cette espèce vivace pour mesurer son réel pouvoir allergisant.

lots dont la proportion de graines d'*Ambrosia* spp. est non conforme si des preuves irréfutables montrant que ces grains sont destinés à la mouture et au broyage sont fournies.

Par cette modification, certaines filières agricoles pourront tout de même profiter de ces débouchés tout en maintenant un contrôle de la dissémination de l'espèce.

#### Sources informations

- (1) **COST SMARTER.**  
[http://www.cost.eu/domains\\_actions/fa/Actions/FA1203](http://www.cost.eu/domains_actions/fa/Actions/FA1203)
- (2) **ESENIAS.**  
<http://www.esenias.org>
- (3) **Tagliatalata-Scafati et al., 2012.** *Eur. J. Org. Chem.*, 5162-5170
- (4) **Fried G. 2012.** Guide des plantes invasives. Ed. Belin. P. 272.
- (5) **eur-lex.europa.eu.**  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:219:0005:0012:FR:PDF>

#### Rédaction

Bruno Chauvel  
Guillaume Fried (ANSES—LVS Montpellier)  
Quentin Martinez  
\* Les numéros de la lettre de l'Observatoire des ambrosies sont consultables sur :  
<http://ambrosie.info/>